L’hôpital de Dijon sert de la sauce halal à ses patients

écrit par Christine Tasin | 8 juillet 2013

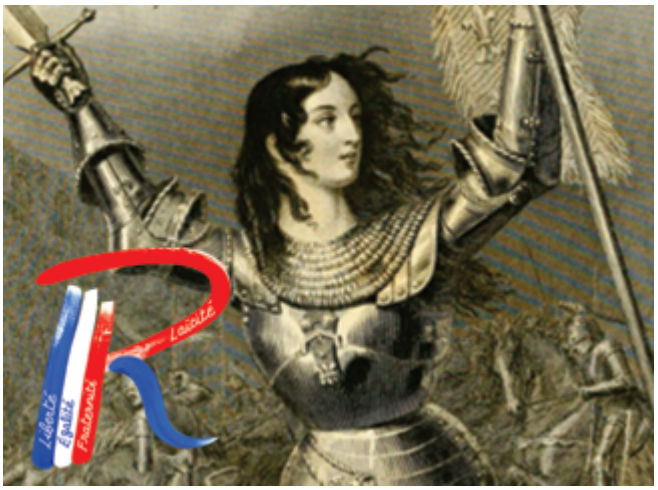

Nous avions déjà signalé les graves manquements à la laïcité des Hôpitaux parisiens servant des repas sans porc au personnel de garde la nuit. La fuite en avant des directions d’hôpitaux pour faciliter et imposer l’islamisation de la France continue de plus belle.

A Dijon, tous les patients se voient proposer comme seule et unique sauce de salade celle-ci, dûment estampillée halal

Comment un directeur d’un service public peut-il ainsi généraliser des pratiques communautaristes et imposer à tous ses patients des sauces halal c’est-àdire garanties sans traces de porc ni d’alcool ?

Il ne peut s’agir de hasard, la marque belge est spécialisée dans le halal.

Une fois de plus, pour complaire à une clientèle exigeante et agressive pour faire respecter partout ses interdits alimentaires qui devraient relever du privé on impose à tous les dits interdits, halalisant, islamisant la France, de gré ou de force. On fait disparaître, de fait, tout ce qui est à base de vin comme tout ce qui est à base de porc de nos assiettes, bien que ce soit des traditions millénaires dans notre pays. Qui plus est, on peut s'interroger sur les ingrédients formant ce qu'ils appellent « vinaigre » dans la composition de la sauce servie… Osent-ils remplacer le bon vieux vinaigre de vin ou de cidre par un substitut chimique susceptible de nuire à notre santé, au sein même des Hôpitaux ?

Il ne reste plus qu'aux non musulmans écoeurés qu'à jeter ces sachets et à se passer de sauce pour leurs salades pendant leur hospitalisation… ?

Voire. Et si les Français faisaient pareil que leurs voisins de chambre musulmans et faisaient un scandale pas possible à chaque fois qu'on leur amène du halal ?

Il faut cesser de baisser la tête, de dire béni-oui-oui et de ravaler sa colère. Il faut faire du foin, du scandale, ameuter les autres chambres, la famille… Il vaut mieux passer pour des emmerdeurs que de permettre l'islamisation de la France.

POur protester auprès de l'hôpital de Dijon

- **En cas de contestation, vous pouvez aussi contacter,**
  - la Direction des Droits des Patients, de la Qualité et de la gestion des Risques

BP 77908 – 21079 DIJON Cedex – 03.80.29.50.00

  - le Médiateur Médical – 03.80.29.53.98

- le Médiateur non Médical – 03.80.29.39.91

Si vous rencontrez des difficultés avec l'équipe médicale ou soignante, les médiateurs médical et non médical se tiennent à votre disposition pour vous apporter des éléments d'information et vous orienter.

- le représentant des usagers – renseignements au 03.80.29.50.00
- depuis 2006, le CHU a mis en place une **C.R.U.Q.** (Commission de Relation avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge).

La C.R.U.Q. veille au respect des droits des usagers, facilite leurs démarches et contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

La liste nominative des membres composant cette commission est disponible auprès des bureaux des entrées (service Clientèle).

Vous pouvez portez réclamations directement

Devant cette commission en écrivant à la Direction des Droits des Patients, de la Qualité et de la Gestion des Risques – BP 77908 21079 DIJON Cedex.